

« *L'état d'esprit de ces étrangers
est généralement bon* ».

La surveillance des étrangers dans les entreprises toulaises en 1913

À l'aube du XX^e siècle, la région de Toul est une terre d'immigration¹. Cette présence étrangère n'est certes pas massive, beaucoup moins que dans l'arrondissement industriel de Briey, mais elle n'en reste pas moins un fait marquant pour qui se penche sur la société et l'économie toulaises d'alors. Au-delà de sa réalité sociale et économique, l'immigration dans l'arrondissement de Toul stimule aussi une surveillance et une attention particulières de la part des autorités préfectorales et les populations toulaises ne restent d'ailleurs pas à l'écart de cette surveillance, en particulier lorsqu'il s'agit d'étrangers employés dans des entreprises de la région.

En 1913, dans un volumineux rapport de quarante-huit pages sur « les grandes entreprises industrielles, commerciales et agricoles qui appartiennent à des étrangers ou qui emploient de la main-d'œuvre étrangère », la préfecture de Meurthe-et-Moselle dresse un état des lieux des rapports entre immigration et économie dans le département, et donc dans l'arrondissement de Toul².

Avant de commencer à l'étudier, il convient de préciser l'aspect lacunaire et partiel de ce rapport. En effet, celui-ci ne concentre son attention que sur les grandes entreprises, et s'il permet d'éclairer l'histoire des migrations en Lorraine, il ne l'éclaire qu'en partie puisque bien des immigrés, alsaciens-lorrains, allemands, belges, luxembourgeois ou italiens sont aussi actifs dans nombre de petits métiers à travers les communes toulaises. En outre, ce rapport n'évoque pas l'emploi de la main-d'œuvre étrangère sur les chantiers de construction de casernes ou de forts pourtant bien nombreux dans la région et régulièrement théâtres de mouvements de contestation et de violence comme à Bruley en 1906 et 1914³.

1. État des lieux de l'immigration dans le toulais en 1913

Le rapport présenté ici permet d'observer quelques caractéristiques de la présence immigrée dans le

Toulois à la veille de la Première Guerre mondiale. Ce qui frappe tout d'abord le lecteur, c'est le côté quantitativement marginal de l'immigration dans les grandes entreprises toulaises : les masses d'ouvriers ne contiennent que très peu d'étrangers, presque toujours moins de dix par entreprise, souvent trois. Ainsi, les trois mines de Sexey-aux-Forges, ne comptent parmi leurs 430 ouvriers, que 10 ouvriers étrangers (allemands, luxembourgeois et belges). Les seuls sites présentés dans le rapport qui ont plus d'une dizaine d'ouvriers étrangers sont les fonderies de la Société Anonyme des Hautes-Fourneaux et fonderies de Pont-à-Mousson à Foug. 50 des 990 ouvriers recensés sont étrangers, dont 30 Allemands ou Alsaciens-lorrains, 5 Belges, et 4 Italiens. La situation est alors loin d'être celle des chantiers de fortification contemporains qui emploient des centaines d'étrangers.

Pour compléter le rapport du préfet du 17 mars 1913, l'historien peut se plonger dans les recensements quinquennaux, et notamment celui de 1911, qui fournissent de précieuses indications sur les étrangers, leurs origines, situations et professions. Toul compte ainsi en 1911, une centaine d'étrangers, essentiellement des Allemands (80, y sont inclus les Alsaciens-lorrains), des Luxembourgeois (9), puis des Italiens (5), des Belges (3), et un Suisse. Le recensement affirme que 39 d'entre eux sont « sans-profession », pour les autres, la profession de domestique est la plus représentée (24), viennent ensuite loin derrière les journaliers (4), les ménagères (3), et les couturières (3). D'autres professions sont aussi recensées comme menuisier, coiffeur, cordonnier, logeur ou femme publique. À échelle de l'arrondissement, le recensement semestriel des étrangers est d'une aide non négligeable. Ainsi, celui du premier semestre 1914 fait état de 1675 étrangers, essentiellement des Allemands, des Alsaciens-Lorrains, des Italiens et des Belges, il permet en outre de rendre particulièrement visible l'aspect masculin de cette immigration puisque 1005 des 1675 étrangers présents dans l'arrondissement sont des hommes.

qui emploient de la main-d'œuvre étrangère », 17 mars 1913.

3. Voir nos deux articles sur le sujet : « De «sanglantes échauffourées» à Bruley en 1906 contre les ouvriers italiens », *Études Toulaises*, n°161, septembre 2017, pp 13-17 et « Immigration italienne : un chantier houleux dans le Toulois en 1914 », *Études Toulaises*, n°149, septembre 2014, pp. 11-14.

1. Voir à ce sujet le numéro d'*Études Toulaises* que nous avons coordonné sur cette question intitulé « La présence étrangère dans le Toulois au cours de l'histoire », *Études Toulaises* n°161, septembre 2017.

2. Cet article se réfère intégralement à la cote suivante : A. D. M.-M. 9 M 24. Rapport du préfet de Meurthe-et-Moselle « Au sujet des grandes entreprises industrielles, commerciales et agricoles qui appartiennent à des étrangers ou

NATIONALITÉ	HOMMES	FEMMES	ENFANTS	TOTAL
Allemands	231	179	129	539
Alsaciens- Lorrains	114	74	97	285
Américains	2	2	3	7
Autrichiens	28	3		31
Belges	124	28	19	171
Espagnols	53	8	8	69
Grecs	1			1
Hollandais		1		1
Italiens	359	14	15	188
Luxembourgeois	41	43	15	99
Roumains	1	1	3	5
Russes	16	2	1	19
Suisses	35	11	14	60
TOTAL	1005	366	304	1675

Les étrangers dans l'arrondissement de Toul au 1^{er} juillet 1914

La présence étrangère dans le Toulois en 1913 est donc assez sporadique et marginale. Le rapport de mars 1913 ne permet pas de dresser un tableau complet de l'immigration dans l'arrondissement puisqu'il ne prend pas en compte ni les chantiers relevant de l'armée, ni les petites entreprises, ou les petits métiers. Or, c'est sans doute ici, que l'historien trouverait des informations plus précises sur la part des étrangers dans l'économie locale, comme nous venons de l'illustrer avec le recensement de Toul en 1911. En dépit de ce caractère marginal de l'immigration dans l'économie de la région de Toul, la présence d'étrangers soulève des mécontentements au sein d'une partie de l'opinion touloise. Ainsi, en 1911, Louis Plassiart exigeait dans sa profession de foi publiée dans *L'Avenir Toulois*, la création de taxes sur les salariés étrangers, et s'exclamait en ces termes : « Démontrez par votre vote que vous voulez la France aux Français pour qu'elle soit forte et respectée de tous (...) Aux urnes ! Pas d'abstention ! Vive la Lorraine ! Vive la France »⁴. Trois ans plus tard, en juillet 1914, des dizaines d'ouvriers se rassemblent pour chasser les travailleurs italiens des chantiers de la région, « une centaine de terrassiers des casernes Marceau et du 156^e d'infanterie, cessant brusquement le travail » se dirigent vers les casernes de Sébastopol « dans le but d'aider leurs quatre-vingts collègues à « purger » les « pattes d'Ours ».

Police et gendarmerie prévenues se rendaient aussitôt sur les lieux : et leur présence suffit à ramener un calme apparent et à éviter tout conflit »⁵.

2. La surveillance des étrangers

À la lecture de ce rapport de mars 1913, on peut être frappé par l'insistance portée sur les sentiments des entrepreneurs et des travailleurs étrangers. Dans un contexte de tensions, où plane sur ces vallées touloises l'espionite, la peur de voir en l'autre un espion à la solde de l'Allemagne, les autorités se montrent particulièrement vigilantes sur les sentiments et les attitudes de ces ouvriers étrangers, qui plus est, parce que Toul est une place-forte dont le sabotage risquerait de coûter gros à la France en cas de mobilisation.

Les entrepreneurs doivent faire preuve de bons sentiments patriotiques. Ainsi en est-il du propriétaire de la Verrerie à Allamps, qui est « français et bon patriote », de M. Lacoste à Liverdun qui « offre d'excellentes garanties au point de vue national », ou encore des propriétaires de la carrière de Biqueley qui « sont de bons patriotes ». Ce patriotisme se reconnaît dans les urnes, se lit dans les engagements associatifs mais doit aussi se voir au travers des populations embauchées. En effet, les entrepreneurs

4. *L'Avenir Toulois*, jeudi 4 mai 1911, « Election législative du 7 mai 1911 », p. 1.

5. *La Moselle*, samedi 25 juillet 1914, « Toul et l'arrondissement – Vent de troubles », p. 1.

qui embauchent des étrangers sont vite fustigés par divers acteurs, surtout en période de crise. Ainsi, *L'Echo de Salm* n'hésite pas à accuser les entrepreneurs qui offrent des emplois à des étrangers : « Ceci donne une idée du patriotisme de certains entrepreneurs qui préfèrent que l'argent (...) prenne le chemin de l'Italie pour y être converti en armes destinées peut-être un jour à servir contre la France, plutôt que d'être employé aux salaires d'ouvriers du pays »⁶.

Si les patrons sont surveillés, du moins leurs opinions, la surveillance se révèle plus précise en ce qui concerne les travailleurs étrangers eux-mêmes. Ces derniers font en effet aussi l'objet d'une surveillance attentive sur leurs sentiments à l'égard de la France. Les trois Alsaciens-lorrains qui travaillent à la verrerie d'Allamps sont « animés de sentiments français ». À Liverdun, des étrangers employés à la fabrique de pompes, il est dit : « L'état d'esprit de ces étrangers est excellent ». À Ecrouves, les Alsaciens-lorrains sont « animés de bons sentiments », de même à Bicqueley, où l'emploi de six étrangers « ne doit causer aucune inquiétude ». Notons que les sentiments dévoilés sont ceux d'une minorité bien connue dans la région, celle des Alsaciens-Lorrains. Le rapport n'évoque à aucun moment ce qu'il en est des Belges, Allemands et Italiens. En outre, comme il a déjà été dit précédemment, la main-d'œuvre étrangère employée sur les chantiers militaires n'est pas représentée ici. Une lacune considérable quand on connaît le nombre de sites militaires érigés à cette époque dans le Toulois.

Cette surveillance des sentiments patriotiques des étrangers se double progressivement depuis la fin du XIX^e siècle, d'un véritable arsenal de textes régissant l'identification, ou plutôt l'immatriculation, des étrangers en France. Les décrets de 1888 obligent les étrangers à se déclarer dans chaque commune où ils résident plus de 15

jours. La loi du 8 août 1893 supprime cette déclaration de résidence pour les travailleurs mais impose dans chaque commune la tenue d'un registre d'immatriculation qui enregistre les changements de résidence. Mais s'il faut retenir une chose de ces moyens de surveillance à l'aube du XX^e siècle, c'est leur inefficacité. Un document issu du Conseil supérieur de l'Action catholique italienne, sans doute daté de 1916, dénonce la délivrance de la feuille d'immatriculation à la légère et évoque l'arrestation en Meurthe-et-Moselle d'un Italien « qui avait dans sa besace 14 feuilles d'immatriculation ! »⁷. Absence de déclaration systématique, registre incomplet, échange de papiers d'identité entre étrangers...les moyens de surveillance des étrangers à l'aube du XX^e siècle semblent largement perfectibles⁸.

3. Des raisons de s'inquiéter

Néanmoins, en dépit de la présence bien réelle d'éléments rassurants dans le rapport, les autorités préfectorales préfèrent être vigilantes. Ainsi à Foug par exemple, il est noté que si « l'élément étranger paraît correct (...) l'opinion publique s'émeut de la présence de ces ouvriers placés à proximité du camp retranché de Toul et d'ouvrages d'art (tunnel de la voie ferrée de Nancy à Paris et du canal de la Marne au Rhin) ». Si ce qui est présenté comme « l'opinion publique » se révèle être méfiante quant à l'emploi des étrangers sur ces chantiers militaires mais aussi ici l'emploi des étrangers à proximité des sites militaires, son inquiétude est aussi économique. Le travail des étrangers est en effet parfois perçu comme un vol et les deux discours, l'inquiétude qui pourrait être qualifiée de sécuritaire, et celle économique, se rejoignent et s'autojustifient l'une et l'autre.

Les Italiens prennent notre travail <i>(Argument économique)</i>		Les Italiens sont alliés à l'Allemagne <i>(Argument sécuritaire)</i>
Ils travaillent sur nos forts	→	Ils peuvent nous espionner
Ils gagnent de l'argent	→	Qui servira à produire des canons pour nous tuer
Cet argent ne profite pas à l'économie française	→	Ils participent à l'affaiblissement de la France

La rencontre entre les deux principaux discours idéologiques à l'encontre des immigrés dans l'espace lorrain à la veille de la Première Guerre mondiale

6. Cité par GUATELLI (Olivier), *Les Italiens dans l'arrondissement de Saint-Dié (1870-1970)*, thèse sous la direction de F. Roth, Nancy, 2002, p. 179.

7. Archives du Diocèse de Paris 9K2/6.

8. ABOUT (Ilsen), « Identifier les étrangers. Genèses d'une police

bureaucratique de l'immigration dans la France de l'entre-deux-guerres », in NOIRIEL (Gérard) sous la direction de, *L'identification. Genèse d'un travail d'État*, Paris, Belin, 2007, pp. 125-160.

Si le cadre toulouais est une terre d'élection pour les affrontements contre les étrangers employés sur des chantiers, le rapport finit sur des lignes peu rassurantes pour d'autres parties du département. « Dans les arrondissements de Nancy, Lunéville et Toul, l'état d'esprit de ces étrangers est généralement bon et au regard du chiffre de la population, leur nombre n'est pas élevé. Il n'en est pas de même dans l'arrondissement de Briey. Il y aurait lieu, comme je l'ai dit, de rechercher pour cette région, s'il existait des moyens pratiques pour protéger en cas de guerre, la population française contre les exactions possibles de ce milieu interlope ». Si une telle situation est déplorée par le préfet de Meurthe-et-Moselle en 1913, la Première Guerre mondiale devient « l'occasion propice » pour fichier les migrants et perfectionner leur identification et donc leur surveillance.

Conclusion

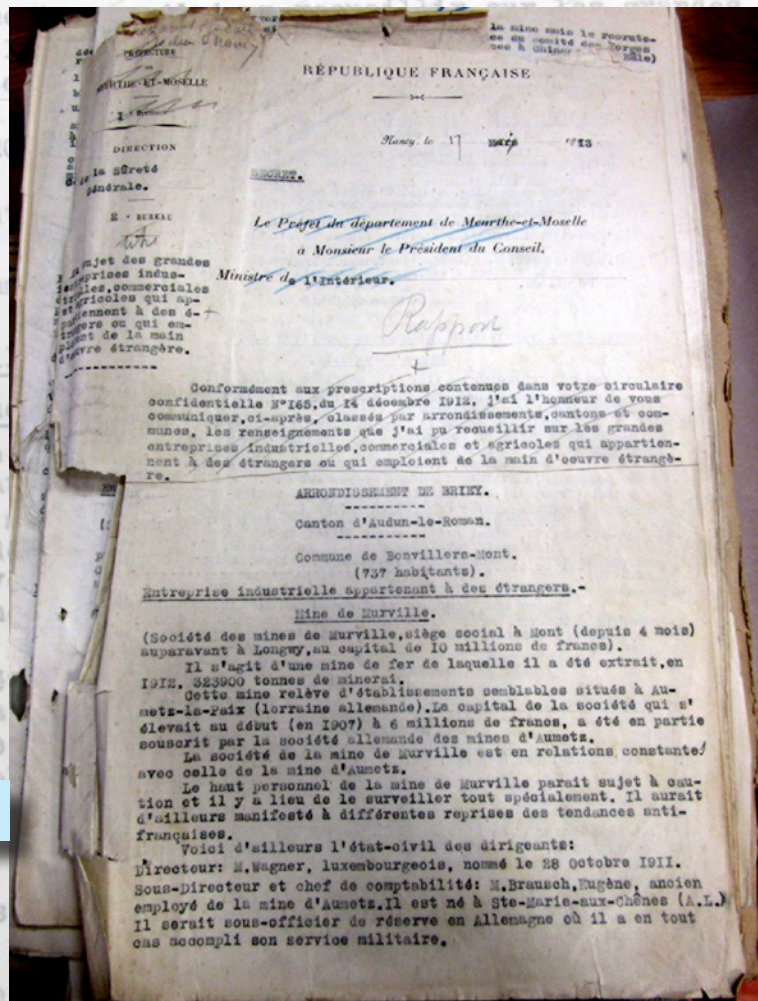
Le rapport s'achève en faisant le bilan des 153 grandes entreprises industrielles, 2 entreprises commerciales et 2 entreprises agricoles qui emploient des étrangers dans l'ensemble du département et des 32 grandes entreprises industrielles qui appartiennent à des

9. NOIRIEL (Gérard), *Le creuset français : histoire de l'immigration aux XIXème-XXème siècles*, Paris, Seuil, 1988, 467p. 2^e éd., 2006, p. 89.

10. DOUKI (Caroline), « Les Italiens de Glasgow : identités et appartenances communautaires à l'épreuve de la Première Guerre mondiale », in BLANC-CHALEARD (M.-C.) sous la direction de, *Les Petites Italies dans le monde*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007, p. 246.

étrangers. La présence étrangère dans l'économie meurthe-et-mosellane n'est donc pas anecdotique. Elle l'est d'autant moins qu'elle s'inscrit dans une dynamique particulière associant à la fois un accueil nécessaire voire souhaité des migrants pour leurs savoirs(-faire) et les inquiétudes persistantes quant à l'emploi d'étrangers, potentiellement ennemis de la France en cas de guerre. L'entrée en guerre de la France au cours de l'été 1914 révèle bien les méandres de cette histoire des migrations en Lorraine mais permet également de réformer et d'améliorer la surveillance des étrangers sur le territoire national, « canalisations et verrous bureaucratiques ou policiers ne cessent de s'étoffer ¹⁰ » avec notamment le permis de séjour en 1914, le carnet des étrangers en 1916 et l'apparition de la carte d'identité en 1917. Toutefois, les rubriques de faits-divers témoignent toujours au cours de la guerre de l'« oubli » de bien des migrants de faire leur déclaration. Ce manquement à la loi constitue une sorte de fonds de commerce d'une délinquance d'immigrés en Lorraine pendant la guerre, des actes délictueux sans grande importance mais qui freinent l'assimilation et l'intégration de leurs compatriotes à la nation.

Pierre-Louis Buzzi



The report of 1913